

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Chimay, Monsieur Denis Danvoye en date du 03/11/2023,

L'autorisation	N°ECP058
Est délivrée à	Madame Claire Champenois
Domiciliée	Rue Poucet, 22 à 6464 Bourlers
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Prairie Ziak », situé 49,49,96835°N – 4,35586°E à 6464 Bourlers
Superficie	1,5 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	75 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 17/12/2028.

Le 18/12/2023

Amélie Collard
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps